

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 31 mai 2021**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2021**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 19 mai 2021.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR - M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Agnès CONSTANT à Mme Béatrice FERNANDO, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2021 au sein des chapitres 68, 73 et 74 de la section de fonctionnement, mais également des chapitres 020 et 21 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédit suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 68 « Dotation aux provisions »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 6815 pour un montant de 399 384€ afin d'anticiper la clôture de certains budgets annexes PAE et prendre en compte l'augmentation des recettes fiscales conformément aux états fiscaux transmis par le DDFIP ;
- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 73111 afin de prendre en compte les versements de fiscalité attendus conformément à la notification par la DDFIP ;
- **Chapitre 74 « Impôts et taxes »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 74833 afin de prendre en compte les versements des compensations de fiscalité attendus conformément à la notification par la DDFIP ;

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 020 « Dépenses imprévues »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit sur le compte 020 d'un montant de 112 850 euros afin de prendre en compte la mise en place d'équipements informatique supplémentaires (visioconférence) et la finalisation de l'aménagement de l'EMI de Montarnaud;
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé une augmentation de crédit sur le compte 2051 pour 50 750 et sur le compte 2183 pour 21 100 euros afin de prendre en compte la mise en place d'équipements informatique supplémentaires (opérations 1107). Par ailleurs, il convient d'augmenter les crédits au comptes 2135 afin de finaliser les travaux d'aménagement de l'EMI de Montarnaud (opération 1086);

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée avec une augmentation de crédits pour un montant de + 399 384,00€ au sein de la section de fonctionnement et nécessitant des mouvements entre chapitres sans aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement du budget principal 2021.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2593 le 2 juin 2021  
Publication le 2 juin 2021  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 2 juin 2021  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210531-3482A-BF-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

## Budget principal 2021 - Décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses		Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
68 – 6815 « Dotations aux provisions pour risques » (dépenses)	+ 399 384,00€		
73-73111 « Taxes foncières et taxes d'habitations » (recettes)			+ 241 481,00€
74-74833 « États compensation de CFE et CVAE » (recettes)			+ 157 903,00€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
21-2051 « Concessions et droits similaires » (opération 1107) (dépenses)	+ 50 750,00€		
21-2183 « Matériel de bureau et informatique » (opération 1107) (dépenses)	+ 21 100,00€		
21-2135 « Installations générales et agencements des constructions » (opération 1086) (dépenses)	+ 41 000,00€		
020 « Dépenses imprévues » (dépenses)	- 112 850,00€		